

# DELIBERATION

36 (1.4)

Le 25 avril 2018, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude SCHALK, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 19 avril 2018

**Présents** : Mesdames et Messieurs SCHALK, RIVIERE, VOCANSON, MARTY, DRIOL, DUCREUX, CHAPOT, FABRE, J. BEAL, A. BEAL, BROT, LEVET, LUIRE, BRUEL, GIAUME, BOIS-CARTAL, BOUZINA, PANGAUD, LAROCHE, CEYTE, MARRET, AMBLARD,

**Procurations** : Monsieur ESCOFFIER à Monsieur CHAPOT, Madame SEGUIN à Madame RIVIERE, Madame KHEBRARA à Madame FABRE, Monsieur KARA à Monsieur VOCANSON, Monsieur FESSY à Monsieur PANGAUD, Monsieur RASCLARD à Monsieur LAROCHE,

**Absent** : Monsieur JACOB,

**Secrétaire** : Madame MARTY.

-----  
**Objet** : ZAC des Terrasses d'Andrézieux : approbation du CRAC 2018

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 29 avril 1999, le Conseil Municipal a approuvé la conclusion d'une convention publique d'aménagement avec la SEDL pour l'opération de restructuration de l'ancien site France Bois Imprégnés (FBI), aujourd'hui ZAC des Terrasses d'Andrézieux.

Conformément aux dispositions réglementaires applicables en la matière, un Compte-Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC), au titre de l'année 2018, a été établi par l'aménageur pour être présenté à l'Assemblée délibérante.

Son objet est de faire le point sur l'avancement administratif, juridique et financier de l'opération d'aménagement au 31 décembre de chaque année écoulée et d'exposer les conditions de poursuite de l'opération, en prenant en compte une hypothèse d'échéancier de recettes et de dépenses en fonction des prévisions les plus raisonnables et en intégrant des évolutions liées à la conjoncture économique, sociale, et des prix.

Monsieur le Maire indique que le document élaboré par la SEDL présente, en préambule, un historique de l'opération, puis le détail de la situation administrative et financière au 31 décembre 2018 et, en annexe, le bilan financier avec échéancier prévisionnel.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré par 23 voix pour et 5 abstentions (Groupe PANGAUD) :

- **APPROUVE** le CRAC 2018 de la SEDL pour l'opération ZAC des Terrasses d'Andrézieux.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20190426-36-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/04/2019

Affichage : 30/04/2019

Pour l'autorité compétente  
par délégation



Jean-Claude SCHALK

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 26 avril 2019

Le Maire  
Jean-Claude SCHALK

